



CONTRAT D'ACCUEIL ET FINANCIER
Année scolaire 2023-2024
A TRANSMETTRE A PARTIR DU 29 juin 7H30

Vu le règlement intérieur du Centre de Loisirs Les P'tits Coeurs de Saintonge,
Vu la réglementation de la Caisse d'Allocations Familiales,

Ce contrat précise l'accord de la famille sur les conditions d'accueil et son (ses) enfant(s) au Centre de Loisirs,

IL EST PASSÉ ENTRE :

Le **Centre de Loisirs Les P'tits Coeurs de Saintonge** (Siret 519 122 444 00010)

Ayant son siège au 23 rue du Collège 17250 SAINT-PORCHAIRE

Représenté par la Directrice de la structure : Elsa MUSSEAU

D'une part,

Et les responsables légaux ayant l'enfant à charge :

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Adresse :

.....Code postal :Commune :

D'autre part, Pour l'accueil de l'enfant :

Nom et prénom :

Date de naissance : Age :

Classe fréquentée :

Commune de résidence :

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

L'enfant doit avoir 3 ans révolus ou justifier d'une inscription effective à l'école maternelle et moins de 12 ans.

Les parties s'engagent à respecter ce contrat **du 1 septembre 2023 au 31 août 2024** aux conditions ci-après détaillées.

CALENDRIER INSCRIPTION DES MERCREDIS SCOLAIRES

Nom et Prénom de l'enfant :

Dates	Journée complète	Matinée		Après-midi	
		Avec repas	Sans Repas	Avec repas	Sans repas
6 septembre 2023					
13 septembre 2023					
20 septembre 2023					
27 septembre 2023					
4 octobre 2023					
11 octobre 2023					
18 octobre 2023					
8 novembre 2023					
15 novembre 2023					
22 novembre 2023					
29 novembre 2023					
6 décembre 2023					
13 décembre 2023					
20 décembre 2023					
10 janvier 2024					
17 janvier 2024					
24 janvier 2024					
31 janvier 2024					
7 février 2024					
14 février 2024					
6 mars 2024					
13 mars 2024					
20 mars 2024					
27 mars 2024					
3 avril 2024					
10 avril 2024					
1 mai 2024	FERIE				
8 mai 2024	FERIE				
15 mai 2024					
22 mai 2024					
29 mai 2024					
5 juin 2024					
12 juin 2024					
19 juin 2024					
26 juin 2024					
3 juillet 2024					

ACCUEIL durant les VACANCES SCOLAIRES

L'accueil durant les vacances scolaires fait l'objet d'inscriptions distinctes tant pour l'accueil classique que pour les séjours, stages, nuitées. Si le dossier d'inscription 2023-2024 n'a pas été remis à la direction, le transmettre. **UN SEUL DOSSIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE**

Avant chaque période, il faut transmettre les calendriers d'inscription à la direction PAR MAIL, disponibles 1 à 2 semaines avant le début des inscriptions. Se référer au calendrier des dates importantes.

Périodes de vacances scolaires :

Automne 2023 : du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023.

Noël : du 2/01/2024 au 4/01/2024. **Fermeture** : du 25/12/2023 au 1/01/2024

Hiver 2024 : du 19/02/2024 au 1/03/2024

Printemps 2024 : du 15/04/2024 au 26/04/2024

Été 2024 : du 8/07/2024 au 30/08/2024 (**fermeture du 12 au 16 août 2024**).

TARIFS ET PAIEMENT DES FACTURES

Il incombe à chaque famille de calculer son quotient familial et d'en produire le justificatif au Centre de Loisirs dès l'inscription, avec autorisation de conserver ces données.

À défaut de production de justificatif, le tarif maximum sera appliqué à la famille.

Le paiement est effectué dès réception de la facture, mensuellement. La direction se réserve le droit de refuser Les inscriptions à venir si les factures ne sont pas honorées.

TARIFS CDC

Quotient Familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	6.6 euros	6 euros	3.8 euros
301 à 500	8.8 euros	7.15 euros	4.4 euros
501 à 759	10.5 euros	8.8 euros	5 euros
760 à 1000	11.6 euros	9.35 euros	5.50 euros
+ 1000 et affiliés CAF	12,6 euros	10 euros	6 euros
Hors CAF et MSA (RSI)	14.3 euros	11 euros	7.15 euros

TARIFS HORS CDC

Quotient Familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	8 euros	7 euros	4.5 euros
301 à 500	10 euros	8.5 euros	5.5 euros
501 à 759	11.5 euros	10 euros	6 euros
760 à 1000	12.5 euros	11 euros	6.5 euros
+ 1000 et affiliés CAF	13.5 euros	12 euros	7.5 euros
Hors CAF et MSA (RSI)	16 euros	13 euros	8.5 euros

Pour toute nouvelle famille ou première présence de l'année civile, le règlement de l'adhésion de 15 euros sera demandé lors du dépôt du dossier.

Les tarifs des stages, séjours et nuitées sont communiqués à l'ouverture des inscriptions de chaque période

Les tickets CESU ne seront pas acceptés à l'avance et sont non remboursables

OUVERTURES ET HORAIRES

Le Centre de Loisirs est ouvert :

- les mercredis et les vacances d'été de 07 heures (*) à 19 heures (*)
(* garderie payante de 1 euro de 7h à 7h30 et de 18h30 à 19h).

Pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et de Noël : de 7h30 (*) à 19h(*)

MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES SUIVANTS :

- L'accueil du matin se fait de 7h à 9h30, passé cet horaire, **le portail sera fermé.**
- Les enfants inscrits en matin repas : départ entre 12h30 et 14h
- Les enfants inscrits en après-midi : arrivée entre 13h30 et 14h
- L'accueil du soir débute à partir de 16h30. **Aucun enfant ne partira avant.**

Le Centre de Loisirs est fermé durant la semaine de Noël, **du 25/12 au 1 janvier 2024** et une semaine l'été du **12 au 16 août 2024.**

ABSENCES

Les absence(s) de(s) l'enfant(s) doit être signalée(s) par mail, 7 jours calendaires avant le jour de l'accueil.

Toute absence non communiquée dans les délais sera facturée en totalité, sauf si justifiée par un certificat médical remis dans les 48 heures.

Il incombe aux familles de fournir les justificatifs dans le délai demandé, si le certificat n'est pas transmis, la journée sera facturée sans retour possible.

PRODUCTION DE DOCUMENTS ET CONSERVATION DES DONNEES

Les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution ou la mise à jour du dossier de (des) l'enfant(s), tels que définis à l'article 7 du Règlement Intérieur, et payer l'adhésion annuelle de 15 euros à l'Association.

En application de la loi du 6 Janvier 1978, modifiée en 2014 et en 2016, relative à l'informatique et aux libertés, vous êtes informés que seule la direction du centre de loisirs assure le traitement informatique de vos données. Ces données sont destinées à la facturation, à la gestion de l'activité et à la correspondance avec les familles. Elles ne sont pas utilisées à d'autres fins et sont conservées 12 mois. Uniquement des statistiques non nominatives (pourcentages, chiffres...) sont transmis à la CAF, la CDC, le CA, le personnel et le bureau de l'association.

RÉVISION ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat est révisable annuellement le premier mercredi du mois de septembre de la rentrée scolaire suivante.

Sa résiliation pourra être faite par l'une ou l'autre des parties par écrit avec un préavis d'UN MOIS.

Fait à Saint-Porchaire, le
Signature des responsables légaux ,
avec mention « lu et approuvé »

signature de la directrice :